

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°76-2019-144

SEINE-MARITIME

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2019

# Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime	
76-2019-07-31-004 - Arrêté du 31 juillet 2019 portant sur le renouvellement des mesures	
d'urgence relatives au fonctionnement de la station de traitement des eaux usées d'Etretat	
suite à son incendie (6 pages)	Page 3
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du	
Travail et de l'Emploi	
76-2019-07-29-002 - Décision 29 juillet 2019 nomination des RUC et affectation agents de	
contrôle (6 pages)	Page 10
76-2019-07-29-003 - Décision 29 juillet 2019 organisation de l'intérim (32 pages)	Page 17

# Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2019-07-31-004

Arrêté du 31 juillet 2019 portant sur le renouvellement des mesures d'urgence relatives au fonctionnement de la station de traitement des eaux usées d'Etretat suite à son incendie



#### PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

#### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Affaire suivie par : Nicolas LECLERC Mél : nicolas.leclerc@seine-maritime.gouv.fr

Tél.: 02 32 18 94 78

#### Arrêté

portant sur le renouvellement des mesures d'urgence relatives au fonctionnement de la station de traitement des eaux usées d'Etretat suite à son incendie

# Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L211-3, L211-5, R211-66 et suivants et R214-44;
- Vu l'arrêté modifié du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5;
- Vu l'arrêté modifié du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 07 mars 1995 autorisant le rejet en mer de la station de traitement des eaux usées d'Etretat ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 portant sur les mesures d'urgence relatives au fonctionnement de la station de traitement des eaux usées d'Etretat ;
- Vu les constatations sur le terrain du service de la police de l'eau de la DDTM de la Seine-Maritime réalisées le 18 juillet 2019 et le 23 juillet 2019 ;

#### Considérant -

qu'un incendie a touché la station de traitement des eaux usées (STEU) d'Etretat dans la nuit du 17 au 18 juillet 2019 ;

que l'incendie et ses conséquences constituent une circonstance exceptionnelle au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 sus-visé ;

que les dégâts engendrés ont conduit à la mise à l'arrêt total de la STEU pendant quelques heures ;

que l'exploitant et le maître d'ouvrage ont mis progressivement en place des mesures permettant de limiter l'impact sur la qualité des eaux marines et sur les écosystèmes littoraux ;

que ces mesures consistent en la mise en place de pompages sur le réseau et de dépotages vers les STEU proches d'Etretat entre le jeudi 18 juillet 2019 et le vendredi 26 juillet 2019 ;

que les pompages et dépotages vers les autres STEU engendrent des nuisances et sont susceptibles d'impacter le bon fonctionnement de ces STEU;

qu'en conséquence les pompages et dépotages vers les autres STEU ont été arrêtés le vendredi 26 juillet 2019 ;

1/5

que le maître d'ouvrage et son exploitant ont remis en service le traitement primaire (dégrillage, Densadeg coagulation-floculation-décantation) de la STEU d'Etretat le lundi 22 juillet 2019;

que le traitement biologique par biofiltres et la désinfection par chloration sont hors service et pourraient le rester pendant plusieurs semaines au regard du diagnostic en cours ;

que les analyses réalisées en sortie du traitement primaire les 22 et 23 juillet 2019 montrent des abattements en polluant compatibles avec un rejet en mer durant une courte période ;

qu'au regard de ces résultats, le maître d'ouvrage a été autorisé par arrêté préfectoral d'urgence pris le 26 juillet 2019 à pouvoir rejeter les eaux traitées en mer en utilisant l'exutoire réglementairement autorisé;

que ce rejet ne comportant pas les traitements habituels nécessite un renforcement du traitement transitoire en mesure d'urgence afin de pouvoir garantir les usages dans la masse d'eau réceptrice ;

que ce renforcement comporte la mise en place d'une désinfection en supplément du traitement primaire ;

qu'il est nécessaire de renforcer la surveillance de la qualité du rejet ;

qu'il est nécessaire d'encadrer la remise en route complète de la STEU d'Etretat ;

que pour garantir les intérêts visés à l'article L211-1 du code de l'environnement, il convient de prescrire les mesures d'urgence suivantes par dérogation aux prescriptions nationales et préfectorales liées à la STEU conformément à l'article L211-5 du même code.

#### **ARRETE**

# Article 1er - Champ d'application

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole maître d'ouvrage du système d'assainissement d'Etretat (code Sandre 030000176254) procède ou fait procéder à l'exploitation du système d'assainissement d'Etretat et met en place les mesures d'urgence limitant les impacts sur la qualité de l'eau, sur les écosystèmes marins et littoraux et sur les usages exercés en liens avec ces milieux.

# Article 2 – Mesures d'urgence – ouvrages et traitements

La STEU d'Etretat comporte dès la notification du présent arrêté les traitements et équipements fonctionnels suivants sur la file eau :

- bassin tampon;
- prétraitement dégrillage par Prépazur ;
- traitement primaire type Densadeg avec coagulation-floculation-décantation et dispositifs d'injection des réactifs :
- bassin recueillant les eaux traitées avant rejet ;
- débitmètres en entrée (point A3) et en sortie (point A4) ;
- sonde à ultra-son au niveau du bypass (point A5);
- préleveurs automatiques en entrée (point A3) et en sortie (point A4).

Il est mis en place au plus tard le vendredi 02 août 2019 le traitement supplémentaire suivant sur la file

- désinfection par injection d'un réactif formé d'acide performique et de péroxyde d'hydrogène.

La désinfection est réalisée en aval du Densadeg, au niveau du canal de désinfection et du canal de comptage.

La STEU d'Etretat comporte dès la notification du présent arrêté les traitements et équipements fonctionnels suivants sur la file boue :

- pompes de recirculation et d'extraction ;
- filtre à bande ;
- dispositifs d'injection des polymères ;
- bâche de stockage des boues pour recueillir la production de boues à venir ;

### Article 3 - Mesures d'urgence - niveaux de rejets

Le maître d'ouvrage est autorisé à rejeter en mer les eaux traitées issues des traitements et ouvrages décrits à l'article 2 du présent arrêté en utilisant l'exutoire réglementairement autorisé.

Le rejet respecte les rendements épuratoires suivants :

Paramètres	Rendement minimum
MES	85 %
DCO	50 %
DBO5	50 %

Le pH des eaux usées traitées rejetées est compris entre 6 et 8,5. Leur température est inférieure à 25° C.

Le rejet en mer est dépourvu de matières surnageantes et ne provoque pas de coloration inhabituelle du milieu récepteur. Le rejet ne contient pas de substances, en quantité et en concentration, capables d'entraîner la destruction de la flore et de la faune du milieu récepteur. Il ne dégage pas d'odeur putride ou ammoniacale.

Le rejet ne doit pas dégrader notablement les abords du point de rejet ni les ouvrages de toute nature situés dans le milieu récepteur.

A compter de la mise en place de la désinfection décrite à l'article 2 du présent arrêté, le rejet respecte également les niveaux de rejets suivants :

Paramètres	Concentration maximale
E. coli	1000 (UFC/100 ml)
Entérocoques	1000 (UFC/100 ml)

### Article 4 - Mesures d'urgence - surveillance

### - Surveillance au niveau de la STEU d'Etretat

Pour suivre l'efficacité du traitement, le maître d'ouvrage procède à deux campagnes hebdomadaires de prélèvements entrée-sortie aux points SANDRE A3 et A4 suivant les protocoles et paramètres physicochimiques (prélèvement 24h) et microbiologiques (prélèvement ponctuel) habituels définis dans l'arrêté du 21 juillet 2015 sus-visé, dans l'arrêté du 07 mars 1995 sus-visé et dans le présent arrêté.

Le maître d'ouvrage réalise également un prélèvement ponctuel en amont et en aval immédiats de la désinfection, à raison de 3 campagnes de prélèvements dans les 7 jours suivants la mise en place du procédé, afin de s'assurer de l'optimisation du dispositif de désinfection. En fonction des résultats sur les paramètres microbiologiques définis à l'article 3 du présent arrêté, ce suivi pourra être prolongé par l'autorité administrative. Les prélèvements réalisés en sortie du canal peuvent être les mêmes que ceux réalisés dans le cadre du suivi défini dans le précédent alinéa.

# - Surveillance du milieu récepteur

Le maître d'ouvrage réalise un suivi en Manche sur la même station littorale de prélèvement que celle utilisée pour la surveillance des eaux de baignade de la plage d'Etretat (en face de la cabine de sauvetage).

Il y est procédé à deux campagnes hebdomadaires de prélèvements d'eau les mêmes jours que ceux durant lesquels sont réalisés les prélèvements sur la STEU. Ces deux campagnes ne se font pas le même jour que le prélèvement réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de baignade. La première campagne est réalisée **avant la mise en place** de la désinfection décrite à l'article 2 du présent arrêté.

Les paramètres suivants sont mesurés ou analysés : pH, O<sub>2</sub> dissous, température, conductivité, NGL, NTK, NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, NO<sub>3</sub><sup>-</sup>, NO<sub>2</sub><sup>-</sup>, acide performique, péroxyde d'hydrogène, E. coli, Enterocoques. Le laboratoire retenu est accrédité COFRAC.

Concernant les paramètres microbiologiques, les méthodes d'échantillonnages et analytiques sont conformes à l'arrêté modifié du 19 octobre 2017 sus-visé, le laboratoire retenu pour ces paramètres possède l'agrément du ministère de la santé.

Les conditions de marées, de pluviométrie et autres conditions environnementales utiles à l'interprétation des résultats sont notées dans le bulletin d'analyse (heure avant ou après la pleine mer ou la basse mer, coefficient de marée, etc.).

# - Transmission des résultats

Au minimum une fois par semaine, le maître d'ouvrage adresse au préfet de département (DDTM, ARS) un relevé des volumes des eaux usées bypassées par les déversoirs SANDRE A1 et A5, ainsi que les résultats des suivis prescrits.

Les frais engendrés par les analyses sont supportés par le maître d'ouvrage ou son exploitant.

#### Article 5 - Calendrier

Le régime transitoire d'urgence défini aux articles 2, 3 et 4 du présent arrêté n'excède pas 30 jours à compter de sa notification, sauf demande expresse argumentée du maître d'ouvrage adressée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le maître d'ouvrage remet en service dans ce délai le traitement biologique (biofiltres) en fonctionnement nominal ou dégradé, ainsi de tout autre ouvrage nécessaire au respect des prescriptions usuelles définies par les arrêtés du 21 juillet 2015 et du 07 mars 1995 sus-visés.

Le maître d'ouvrage transmet pour validation à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au plus tard le 15 septembre 2019 un plan d'action avec un calendrier visant à la remise en état complète de la STEU d'Etretat.

Il informe au minimum une fois par semaine le préfet de département de l'avancée des travaux de remise en état de la STEU.

## Article 6 - Divers

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un arrêté complémentaire adaptant les mesures transitoires d'urgence dans l'attente de la remise en service complète de la STEU d'Etretat.

#### Article 7 - Abrogation

L'arrêté d'urgence du 26 juillet 2019 sus-visé est abrogé.

## Article 8 - Publication et exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le maire de la commune d'Etretat, le président de la Communauté urbaine, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur est adressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent arrêté est affiché dans les mairies d'Etretat, Le Tilleul, Vattetot sur Mer et Yport pendant une durée minimale de deux mois. Cette formalité est justifiée par un procès verbal du maire concerné.

Copie de cet arrêté est adressée :

- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie,
- au directeur départemental de la protection des populations de Seine-Maritime,
- à la directrice de l'agence régionale de santé de Normandie,
- au chef de la brigade de l'agence française pour la biodiversité de la Seine-Maritime,
- au directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- au directeur de la délégation territoriale Seine aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Fait à Rouen, le

3 1 JUIL. 2019

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Laurent BRESSON

# Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut être contesté devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter soit de sa notification, soit de sa publication.

En application de l'article R.414-6 du code de justice administrative, les personnes physiques ou morales ont la faculté d'utiliser la voie dématérialisée sur le site internet "www.telerecours.fr" pour saisir la juridiction administrative compétente.

# Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2019-07-29-002

# Décision 29 juillet 2019 nomination des RUC et affectation agents de contrôle

Décision nomination des RUC et affectation agents de contrôle

# DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2018 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, ingénieur en chef des mines, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mai 2017 conduisant Monsieur Pierre GARCIA, dans ses fonctions de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de Seine Maritime de la Direccte de Normandie ;

Vu la décision du 9 janvier 2019 du Direccte de Normandie portant délégation de signature à Monsieur GARCIA, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2016 modifié du Direccte de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure modifié par les arrêtés des 26 mai 2016 et 27 novembre 2017 ;

Vu la décision du 8 juillet 2019 du Direccte de Normandie portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime ;

Vu la décision du 8 juillet 2019 du Direccte de Normandie portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime ;

#### DÉCIDE

<u>Article premier</u>: Les directeurs adjoints du travail désignés sont nommés en qualité de responsable d'unité de contrôle et placés sous l'autorité du responsable de l'unité départementale de Seine Maritime.

- ▶ Unités de contrôle rattachées à l'unité départementale de la Seine-Maritime :
- Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe) : Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle n°76-2 (Rouen-Nord) : Mme Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n°76-3 (Rouen-Sud) : Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail ;
- Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) : Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail

L'intérim des responsables d'unité de contrôle désignés ci-dessus est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail
- Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail

<u>Article deux</u>: Les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail ci-après désignés sont affectés comme suit dans les sections d'inspection telles que délimitées par l'arrêté en date 21 mars 2016 susvisé, et placés sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section.

- ▶ <u>Unité de contrôle n°**76-1** (Rouen-Dieppe)</u>, rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :
- Section 76-1-1: Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail;
- Section 76-1-2 : Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail ;
- Section 76-1-3 : Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail ;
- Section 76-1-4: Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail;
- Section 76-1-5 : Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail
- Section 76-1-6: Monsieur David RIVE, inspecteur du travail;
- Section 76-1-7: Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail;
- Section 76-1-8 : Madame Bénédicte RICHARD, contrôleur du travail ;
- Section 76-1-9: Monsieur David RIVE, inspecteur du travail, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe;
  Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail pour les autres communes visées par l'arrêté du 21 mars 2016 pour la section 76-1-9;
- Section 76-1-10: Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail;
- Section 76-1-11 : Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail.

# ▶ <u>Unité de contrôle n°**76-2** (Rouen Nord), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :</u>

- Section 76-2-1:
- Section 76-2-2: Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail;
- Section 76-2-3: Monsieur Jean- Christophe PRAULT, Inspecteur du travail;
- Section 76-2-4 : Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail ;
- Section 76-2-5 : Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail :
- Section 76-2-6: Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail;
- Section 76-2-7: Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail;
- Section 76-2-8: Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail;
- Section 76-2-9: Madame Diane POATY, Inspectrice du travail;
- Section 76-2-10:
- Section 76-2-11: Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail;
- Section 76-2-12 : Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail ;

## ▶ Unité de contrôle n°**76-3** (Rouen Sud), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section 76-3-1 : Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail ;
- Section 76-3-2: Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail;
- Section 76-3-3:
- Section 76-3-4:
- Section 76-3-5 : Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail ;
- Section 76-3-6: Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail;
- Section 76-3-7 : Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail ;
- Section 76-3-8 : Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail ;
- Section 76-3-9: Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail;
- Section 76-3-10 : Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail.

# ▶ Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section 76-4-1: Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail;
- Section 76-4-2: Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail;
- Section 76-4-3: Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail;
- Section 76-4-4: Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail;
- Section 76-4-5 : Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail ;
- Section 76-4-6: Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail;
- Section 76-4-7: Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail;
- Section 76-4-8: Madame Marilyne FLOURIOT, Inspectrice du Travail;
- Section 76-4-9: Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail;

- Section 76-4-10 : Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail ;
- Section 76-4-11 : Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail ;
- Section 76-4-12 :
- Section 76-4-13 :
- Section 76-4-14 : Madame Magali MARION, inspectrice du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de la décision en date du 29 juillet 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime.

<u>Article trois</u>: Le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises et établissements employant au moins cinquante salariés, lorsqu'il n'est pas assuré par le contrôleur du travail territorialement compétent, est exercé selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes:

#### ▶ Unité de contrôle n°76-4 :

- section **76-4-2** : le contrôle est confié à **Madame Nathalie DE CHANTELOUP**, inspectrice du travail de la section **76-4-10** ;
- section 76-4-5 : le contrôle est confié à Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- •section **76-4-11** : le contrôle est confié à **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-**1 ;
- section 76-4-12 : ces décisions sont prises par Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- section 76-4-13 : ces décisions sont prises par Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7 ;

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la présente décision, en cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle compétent, l'intérim est assuré en application des dispositions de l'article premier de la décision du 29 juillet 2019 prévoyant l'organisation de l'intérim des sections.

<u>Article quatre</u>: Les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont prises selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

# ▶ Unité de contrôle n°76-1 :

- Section **76-1-1** : ces décisions sont prises par **Madame Corinne HUET**, directrice adjointe du travail, responsable de l'Unité de Contrôle,
- Section **76-1-5** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section 76-1-7 ;
- Section 76-1-8 : ces décisions sont prises par :
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail affecté dans la section 76-1-10, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe et pour les communes d'Angiens, d'Anglesqueville-la-bras-Long, d'Autigny, de Blosseville, Bourville, Brametot, Cailleville, Crasville-la-Roquefort, Drosay, d'Ermenouville, de Fontaine-Le-Dun, Gueutteville-les-Grès, d'Héberville, de Houdetot, d'Ingouville, de La Chapelle-sur-Dun, la Gaillarde, Le Mesnil-Durdent, Manneville-Es-Plains, Néville, Pleine-Sève, Saint-Aubin-Sur-Mer, Sainte-Colombe, Saint-Pierre-Le-

<u>Article huit</u>: Monsieur Pierre GARCIA, Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime de la Direccte, et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 29 juillet 2019

Pour le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et par délégation Le Directeur régional adjoint

Pierre GARCIA

Vieux, Saint-Pierre-Le-Viger, Saint-Riquier-ès-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Valery-en-Caux, Sotteville-sur-Mer, Veules-les-Roses

- Monsieur Jean-Francois BOUDANT, inspecteur du travail affecté dans la section 76-1-7, pour les communes d'Auppegard, d'Auzouville-sur-Saâne, d'Avremesnil, de Bacqueville-en-Caux, Biville-La-Riviere, Brachy, Gonnetot, Greuville, Gruchet-Saint-Simon, Gueures, Hermanville, Lamberville, Lammerville, Lestanville, Luneray, Omonville, Rainfreville, Royville, Saâne-Saint-Just, Saint-Mards, Saint Ouen-Le-Mauger, Sassetot-le-Malgardé, Thil-Manneville, Tocqueville-en-Caux, Vénestanville
- Section **76-1-11** : ces décisions sont prises :
- pour ce qui concerne les entreprises, établissements et autres lieux de travail, relevant du secteur maritime ou fluvial, dont le contrôle est confié à la présente section : par Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
- pour ce qui concerne les autres entreprises, établissements et lieux de travail : par Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6.

# ► Unité de contrôle n°76-4 :

- •section **76-4-2** : ces décisions sont prises par **Madame Nathalie DE CHANTELOUP**, inspectrice du travail de la section **76-4-10** ;
- •section 76-4-5 : ces décisions sont prises par Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- •section **76-4-11** : ces décisions sont prises par **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1** ;
- •section 76-4-12 : ces décisions sont prises par Madame LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- •section 76-4-13 : ces décisions sont prises par Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7 ;

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 29 juillet 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce pouvoir de décision, les décisions sont prises par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article cinq: Les procédures judiciaires dont l'engagement relève de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, sont introduites selon les mêmes modalités que celles prévues pour la prise des décisions administratives visées à l'article quatre ci-dessus.

<u>Article six</u>: Lorsqu'une action d'inspection de la législation du travail le rend nécessaire, tout agent désigné aux articles un et deux a compétence à intervenir sur l'ensemble du ressort géographique de l'unité départementale de Seine Maritime.

<u>Article sept</u>: Les dispositions de la décision du 8 juillet 2019 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine Maritime sont abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

# Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2019-07-29-003

Décision 29 juillet 2019 organisation de l'intérim

Décision organisation de l'intérim

# DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTERIM DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 :

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2018 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail;

Vu l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, ingénieur en chef des mines, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mai 2017 nommant Monsieur Pierre GARCIA directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de Seine Maritime de la Direccte de Normandie ;

Vu la décision du 9 janvier 2019 du Direccte de Normandie portant délégation de signature à Monsieur Pierre GARCIA, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2016 modifié du Direccte de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure modifié par les arrêtés des 26 mai 2016 et 27 novembre 2017 ;

Vu la décision du 8 juillet 2019 du Direccte de Normandie portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu la décision du 8 juillet 2019 du Direccte de Normandie par délégation portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime;

# DÉCIDE

<u>Article premier</u>: En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs et contrôleurs du travail affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après, sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section concernée :

#### ▶ Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe) :

- l'intérim de **Monsieur Antoine SIMEON**, contrôleur du travail de la section **76-1-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - •Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;

- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4
  - Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.

- l'intérim de Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3, est assuré par :
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11**;
  - Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de **Madame Muriel LAINE**, inspectrice du travail de la section **76-1-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;

- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
- Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de **Monsieur Florent ORLANDI**, contrôleur du travail de la section **76-1-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.

- l'intérim de **Monsieur David RIVE**, inspecteur du travail de la section **76-1-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section **76-1-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;

- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
- Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section **76-1-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;

- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de **Monsieur Fabien CHEVALIER** et **Monsieur David RIVE**, inspecteurs du travail de la section **76-1-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11 ;

- Madame Mathilde BOIVIN, Inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8 ;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1.
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
- Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de **Monsieur Fabien CHEVALIER**, inspecteur du travail de la section **76-1-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN; Inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;

- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.
- l'intérim de Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Bénédicte RICHARD, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2.
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
  - Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-12 ;
  - Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Rouen-Dieppe.

#### ► Unité de contrôle n°76-2 (Rouen Nord) :

l'intérim de l'agent de contrôle de la section 76-2-1, à compter du 1<sup>er</sup> aout 2018, est successivement assuré dans
 l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur la commune de Grand-Couronne;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-2-3**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur la commune de Petit Couronne ;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section **76-2-12**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur les communes de Sahurs, Moulineaux, la Bouille, Hautot sur Seine, Val de la Haye et Saint Pierre de Manneville.

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section **76-2-1**, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation

- l'intérim de **Madame LEBRETON Nathalie**, inspectrice du travail de la section **76-2-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2 ;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;

- l'intérim de **Monsieur Jean-Christophe PRAULT**, inspecteur du travail de la section **76-2-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2 ;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- l'intérim de **Monsieur Hervé DUNOGENT**, inspecteur du travail de la section **76-2-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;

- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8 :
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- l'intérim de **Monsieur Michaël PRIEUX**, inspecteur du travail de la section **76-2-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;

- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- l'intérim de **Madame Catherine AUTONNE**, inspectrice du travail de la section **76-2-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2 ;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8 ;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- l'intérim de **Monsieur Marc Henri MOULIN**, inspecteur du travail de la section **76-2-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;

- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9 :
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2 ;
- Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6 :
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8 ;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- l'intérim de **Madame Isabelle POISSON**, inspectrice du travail de la section **76-2-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michael PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5 :
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Diane POATY, Inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6 ;

- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- l'intérim de **Madame Diane POATY**, inspectrice du travail de la section **76-2-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2 ;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;

- l'intérim de **l'agent de contrôle** de la section **76-2-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
- Monsieur Herve DUNOGENT, inspecteur du travail de la section **76-2-4**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur la partie de la commune de Canteleu;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur la commune de Maromme;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section **76-2-12**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur la commune de Yerville et des communes suivantes : Ancreteville St Victor, Auzouville l'Esneval, Bourdainville, Cideville, Criquetot sur Ouville, Ectot l'Auber, Ectot les Baons, Ettouteville, Flamanville, Gremonville, Hugleville en Caux, Lindebeuf, Motteville, Ouville l'Abbaye, St Martin aux arbres, Saussay, Vibeuf).

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section **76-2-10**, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation

- l'intérim de **Monsieur Christophe GARCIN**, inspecteur du travail de la section **76-2-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4 ;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;

- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- l'intérim de **Madame Mathilde BOIVIN**, inspectrice du travail de la section **76-2-12**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-2 ;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;

#### ▶ Unité de contrôle n°76-3 (Rouen Sud) :

- l'intérim de **Madame Agnès PANIER**, inspectrice du travail de la section **76-3-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;

- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2 ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9 ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- l'intérim de **Monsieur Jean-Louis SPATZ**, inspecteur du travail de la section **76-3-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section **76-3-1**;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;

- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9 ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- l'intérim de la section **76-3-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur la commune de Rouen ;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section **76-3-9**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur les communes d'Elbeuf et La Londe ;

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-3-3, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

- l'intérim de l'agent de contrôle de la section **76-3-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section **76-3-1**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur le quartier de la commune de Rouen délimité par l'avenue de Bretagne, le boulevard de l'Europe, l'avenue Jean Rondeaux et le quai Cavelier de la Salle ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur le quartier de la commune de Rouen délimité par l'avenue de Bretagne, le boulevard de l'Europe, la rue d'Elbeuf, la rue Lafayette et l'avenue Champlain ;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail occupant plus de 50 salariés domiciliés sur les communes de Saint Aubin les Elbeuf et Orival;

• Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2**, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail occupant moins de 50 salariés domiciliés sur les communes de Saint Aubin les Elbeuf et Orival :

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-3-4, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

- l'intérim de **Monsieur Stéphane LEDET**, inspecteur du travail de la section **76-3-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9 :
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10.
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5 ;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- l'intérim de **Madame Sandrine LANGLOIS**, inspectrice du travail de la section **76-3-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;

- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
- Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10.
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6 ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6 ;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- l'intérim de Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section **76-3-1** ;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10.
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;

- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- l'intérim de **Madame Séverine HAUTECOEUR**, inspectrice du travail de la section **76-3-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10.
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section **76-3-1**;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5 ;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;

- l'intérim de Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8 ;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10.
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
  - Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;
- l'intérim de **Madame Elodie ALMERAS**, inspectrice du travail de la section **76-3-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8 ;
  - Madame Sandra BURIDON, inspectrice du travail de la section 76-3-9;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Madame Agnès PANIER, inspectrice du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Stéphane LEDET, inspecteur du travail de la section 76-3-5 ;

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-2;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, inspecteur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Madame Catherine AUTONNE, Inspectrice du travail de la section 76-2-6;
- Monsieur Marc Henri MOULIN, Inspecteur du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, Inspectrice du travail de la section 76-2-8;
- Madame Diane POATY, inspectrice du travail de la section 76-2-9 :
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11 ;
- Madame Mathilde BOIVIN, inspectrice du travail de la section 76-2-12;

## ► Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) :

- l'intérim de **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3 ;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2 :
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de **Monsieur Thierry BLAY**, contrôleur du travail de la section **76-4-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;

- Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
- Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
- Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de **Madame Sabrina AUGER**, inspectrice du travail de la section **76-4-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;

- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11.
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de **Monsieur Didier DORE**, contrôleur du travail de la section **76-4-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11.
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
  - l'intérim de Monsieur AMANS Mathieu, inspecteur du travail de la section 76-4-7, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
- Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de Madame FLOURIOT Marilyne 76-4-8, inspectrice du travail de la section 76-4-9, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
- Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
- Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
- Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
- Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
- Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
- Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2;

- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11.
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de **Monsieur Richard TEINTURIER**, contrôleur du travail de la section **76-4-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.
- l'intérim de **l'agent de contrôle de la section 76-4-12**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant au moins 50 salariés ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant moins de 50 salariés ;

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-4-13, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

- l'intérim de **l'agent de contrôle de la section 76-4-13**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
- Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant au moins 50 salariés ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant moins de 50 salariés ;

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-4-13, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

- l'intérim de Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Aurianne COTHENET, inspectrice du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Mathieu AMANS, inspecteur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-11;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-2.
  - Madame Marilyne FLOURIOT, inspectrice du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle du Havre.

Article deux: L'intérim de Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-1, est, pour exclusivement l'exercice des prise de décision dans le ressort territorial de la section 76-1-1 tels que prévu par l'article quatre de la décision du 29 juillet 2019 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle n°76-3;
- Madame Estelle THEVENOT, inspectrice du travail de la section 76-1-2;
- Madame Myriam MERCIER, inspectrice du travail de la section 76-1-3;
- Madame Muriel LAINE, inspectrice du travail de la section 76-1-4;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;

<u>Article trois</u>: Les dispositions de la décision du 8 juillet 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

<u>Article quatre</u>: Monsieur Pierre GARCIA, Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime de la Direccte, et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 29 juillet 2019

Pour le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et par délégation Le Directeur régional adjoint

Rierre GARCIA